

LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES INFIRMIERS LIBÉRAUX : SÉCURISER LES PRATIQUES

LE PROGRAMME :

Les fondements de la responsabilité

La responsabilité civile contractuelle de l'infirmier libéral

- La responsabilité contractuelle et sa mise en œuvre : la faute contractuelle, le dommage, le lien de causalité
- La nouvelle définition du contrat depuis la réforme

La responsabilité délictuelle

- La distinction entre responsabilité délictuelle et quasi-délictuelle
- La mise en œuvre de la responsabilité délictuelle et les éléments de procédure

La responsabilité pénale

- Les atteintes à l'intégrité de la personne
- Le manquement à l'obligation de sécurité ou de prudence
- La distribution des médicaments et la vérification de la prescription
- La mise en danger d'autrui et non-assistance à personne en péril

L'impact de la responsabilité juridique sur la pratique soignante

La constitution du contrat de soins

- La mise en œuvre
- Le contenu et les clauses de sécurisation
- Les conditions de rupture du contrat de soins

Le secret professionnel et la confidentialité

- Les principes relatifs au secret médical professionnel et la confidentialité
- Les dérogations légales
- Secret partagé et travail en réseau à domicile



OBJECTIFS :

- Développer ses connaissances du champ d'application et de la mise en œuvre de la responsabilité professionnelle
- Savoir adapter les droits du patient au soin à domicile
- Identifier les risques encourus par l'infirmier libéral dans l'exercice de la profession
- Sécuriser juridiquement l'exercice et les pratiques professionnelles de l'infirmier libéral

PUBLIC :

Infirmier libéral

DURÉE : 1 jour

INTERVENANT :

Juriste consultante en droit de la santé

COÛT : 250€/pers

DATES :

- 1 octobre 2020 - Rennes

NOS

- Etudes de cas sur des exemples jurisprudentiels sur la responsabilité de l'infirmier libéral
- Travail sur la rédaction du contrat de soins